étaient alors bien plus grandes au Canada qu'aux Etats-Unis.

Il nous a manqué un Oxnard au Canada. Avec de l'énergie, de la persévérance et quelques capitaux, le Canada aurait conservé l'avance acquise, et nous ne serions pas obligés de travailler aujourd'hui au relèvement d'une in-

dustrie qui devrait être en pleine prospérité.

Quant à la disparition des sucreries de Berthier et de Farnham, elle n'a, selon nous, qu'une importance tout à fait secondaire. Ces usines étaient vieilles, démodées, trop faibles. Elles ont eu leur utilité en ce sens qu'elles ont démontré qu'il est possible de faire du sucre de betteraves au Canada, mais, une fois cette démonstration faite, leur rôle était fini, et il n'y avait plus qu'à les laisser partir en leur souhaitant bon voyage. A tous les points de vue, il est indispensable que les futures sucreries canadiennes puissent débuter avec des machines aussi paissantes et aussi perfectionnées que possible.

CHAPITRE II

La culture de la Betterave an Canada.

Les terrains et le climat du Canada sont, en général, favorables à la betterave. Résultats obtenus dans l'Ontario de 1889 à 1891. La betterave cultivée en grand dans la

province de Québec de 1890 à 1896.

Dépenses par arpent. Prix probable par tonne. Produit brut par arpent. Bénéfices nets pas arpent. Autres avantages ; emploi des feuilles et collets, de la pulpe. Plusieurs années d'expérience pratique sont nécessaires pour obtenir régulièrement et complètement ces résultats.

L'industrie sucrière est une industrie essentiellement agricole. Il serait absurde d'essayer de l'établir dans un pays où la culture de la betterave ne serait pas avantageuse aux cultivateurs. Avant donc de songer à construire des sucreries, la première chose à faire est de vérifier si le Canada pent leur fourn r, en quantité suffisante, la matière première, la betterave, dans des conditions de prix et de qualité comparables à celles que l'on rencontre dans les pays où la fabrication du sucre a brillamment réussi.

nis

haque)

nt ra-Etatsde la uivie

preque nient apaccès